Le CESE a rendu son avis "Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?"

TRAVAUX PUBLIÉE LE 08/02/2017

Saisine liée : RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES : COMMENT RENFORCER L'ENGAGEMENT CITOYEN ?

Avis corapporté par Gérard Aschieri et Agnès Popelin au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Xavier Nau.

L'engagement citoyen est plus que jamais dans notre société un enjeu central. Susciter, favoriser, valoriser cet engagement est décisif aujourd'hui ; c'est un facteur majeur de préservation et d'approfondissement de notre démocratie. C'est dans ce contexte que les réseaux sociaux numériques se sont faits depuis quelques années une place spectaculaire: 56 % des Français.es sont membres d'au moins un réseau social.

Si le nombre d'utilisateur.rice.s des réseaux sociaux ne cesse de croître, une partie de la population s'en trouve mise à l'écart par une fracture numérique tant en équipement que sociale.

Ces réseaux sociaux sur le net constituent des outils extrêmement puissants et attractifs mêlant valorisation de soi, agrégation d'individualités et force de coopération des liens ainsi constitués. Ils peuvent être vecteurs d'intelligence collective et de collaboration en ligne. Ils ont également transformé la circulation de l'information en une transmission qui se veut horizontale, transformant chaque socionaute en un émetteur récepteur d'information. La prise de parole est désormais à la portée de chacun.e. Des communautés numériques peuvent désormais produire des contenus qui seront commentés, transmis, diffusés, enrichis, quasiment en temps réel.

Ainsi les réseaux sociaux numériques offrent des potentialités remarquables pour susciter et favoriser l'engagement et sont aussi objet d'engagement. Il importe de ne pas les sous-estimer.
Il ne faut toutefois pas céder à l'illusion d'un quelconque déterminisme technologique soit en considérant que les outils socionumériques peuvent à eux seuls générer des formes nouvelles d'engagement et de mobilisation, soit en ignorant les faiblesses, les biais et les risques qui leur sont inhérents.

La logique économique qui sous-tend leur fonctionnement a une double conséquence. D'une part, elle repose sur la collecte des données, leur utilisation ou leur revente à des fins commerciales. D'autre part, elle implique de fixer le plus longtemps possible l'utilisateur.rice en lui proposant des relations et des informations qui lui ressemblent, et qui la.le confortent dans ses expressions ou ses émotions.

Tout cela génère des risques et des biais qui de plus en plus apparaissent au grand jour : enfermement dans des chambres d'échos ou bulles qui réduisent les possibilités de débat, diffusion de fausses informations et de rumeurs, possibilités de manipulation de l'opinion, propos de haine..., qui peuvent peser négativement sur l'engagement citoyen.

Ce constat n'invalide pas l'idée que les réseaux sociaux peuvent être des outils particulièrement efficaces en matière d'engagement citoyen. Mais il est décisif d'avoir conscience que comme la plupart des outils, ils présentent des caractéristiques ambivalentes voire contradictoires et nécessitent que l'on en fasse un usage responsable. C'est le sens des préconisations de cet avis.

Résultats du vote : avis adopté avec 187 voix pour sur 187 votants.

Agnès Popelin est bénévole chez France Nature Environnement (vice-présidente FNE-IDF, administratrice FNE).
Conseillère du CESE depuis 2015, elle fait partie du groupe environnement et nature et participe aux travaux de la section de l'éducation, de la culture et de la communication et de la section des affaires sociales et de la santé.

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé de lettres, **Gérard Aschiéri** a enseigné d'abord en collège à Bobigny puis en lycée au Raincy, jusqu'à sa retraite en 2013. Ayant très tôt exercé des responsabilités syndicales, il a été élu Secrétaire général de la FSU de 2001 à 2010. Membre du CESE au titre de la FSU, il a été rapporteur en 2013 d'un avis sur « La démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle » et a représenté le CESE à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.
Membre du CESE depuis 2010, Gérard Aschieri fait partie du groupe des personnalités qualifiées et participe aux travaux de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques et de la commission temporaire évolution de la fonction publique.

© - copyright CESE - Octobre 2026